

Pour la qualité du Limbourg

projet POL2014



Table des matières

0.	la qualité du Limbourg	Pour 7
1.	essentiels et changements importants	Points 9
2.	ons et défis pour le Limbourg	Ambiti 15
	2.1 Le Limbourg est en bonne position	15
	2.2 Le Limbourg, la province la plus internationale des Pays-Bas	15
	2.3 Ambition : environnement exceptionnel où il fait bon vivre et propice à l'implantation d'entreprises	18
	2.4 Défis importants pour le POL	19
3	Les principes du Limbourg	22
	3.1 La qualité en point d'orgue	22
	3.1.1 Davantage de ville, davantage de nature	
	3.1.2 De la séparation à la fusion des fonctions	
	3.1.3 Inspiration par l'approche qualitative	
	3.1.4 Une frontière qui rapproche	
	3.1.5 Utilisation consciencieuse de nos réserves	
	3.1.6 Différenciation de huit types de zones	
	3.2 L'incitation au centre du projet	27
	3.2.1 Incitation et inspiration	
	3.2.2 Une province sélective	
	3.2.3 Gestion dynamique des réserves	
	3.2.4 Stimulation des pionniers	
	3.2.5 Développement axé sur la qualité	
	3.2.6 Instruments sur mesure	
	3.2.7 Liberté d'expérimentation	
4	Visions régionales	36
	4.1 Le Limbourg du Nord	36
	4.1.1 Profil du Limbourg du Nord	
	4.1.2 Ambitions du Limbourg du Nord	
	4.1.3 Principaux enjeux et défis	
	4.2 Le Limbourg du Centre	44
	4.2.1 Profil du Limbourg du Centre	
	4.2.2 Ambitions du Limbourg du Centre	
	4.2.3 Principaux enjeux et défis	
	4.3 Le Limbourg du Sud	53
	4.3.1 Profil du Limbourg du Sud	
	4.3.2 Ambitions du Limbourg du Sud	

4.3.3	Principaux enjeux et défis	
4.3.3.1	Développement d'un cadre durable	
4.3.3.2	Un enjeu fondamentalement différent	
4.3.3.3	L'habitat dans le Limbourg du Sud	
4.3.3.4	Parc paysager « Nationaal Landschap Zuid-Limburg »	
4.3.3.5	Agriculture et horticulture dans le Limbourg du Sud	
5	Une structure économique durable	78
5.1	Développement économique	78
5.2	Zones industrielles	79
5.2.1	Les ambitions du Limbourg	
5.2.2	L'enjeu	
5.2.3	Gestion dynamique des réserves	
5.2.3.1	Campus	
5.2.3.2	Smart Services Hub	
5.2.3.3	Zone de reconsidération des zones industrielles de Graetheide	
5.2.4	Intérêt, rôle et instruments de la province	
5.3	Bureaux	86
5.3.1	Les ambitions du Limbourg	
5.3.2	L'enjeu	
5.3.3	Gestion dynamique des réserves en surface de bureaux	
5.3.4	Intérêt, rôle et instruments de la province	
5.4	Infrastructure et accessibilité	93
5.4.1	Les ambitions du Limbourg	
5.4.2	L'enjeu	
5.4.3	Approche générale	
5.4.4	Améliorer le réseau routier du Limbourg	
5.4.4.1	Le réseau routier de liaison régionale	
5.4.4.2	Le réseau routier principal	
5.4.5	Nouvelles opportunités pour le vélo	
5.4.6	Transports publics	
5.4.7	Logistique	
5.4.7.1	Itinéraires pour le transport de marchandises	
5.4.7.2	Carrefours logistiques	
5.4.8	Trafic aérien	
5.4.8.1	Aéroport MAA	
5.4.8.2	Petits aéroports	
5.4.9	Intérêt, rôle et instruments de la province	
5.5	Énergie	102
5.5.1	Les ambitions du Limbourg	
5.5.2	L'enjeu	
5.5.3	Approche de la transition énergétique	
5.5.4	Approche de l'énergie éolienne	
5.5.5	Intérêt, rôle et instruments de la province	

6	Lieu et cadre de vie attractifs	110
	6.1 Cadre de vie	110
	6.2 Habitat	113
	6.2.1 Les ambitions du Limbourg	
	6.2.2 L'enjeu	
	6.2.3 Approche	
	6.2.4 Intérêt, rôle et instruments de la province	
	6.3 Commerce de détail	125
	6.3.1 Les ambitions du Limbourg	
	6.3.2 L'enjeu	
	6.3.3 Gestion dynamique des réserves pour le commerce de détail	
	6.3.4 Intérêt, rôle et instruments de la province	
	6.4 Économie des loisirs	130
	6.4.1 Les ambitions du Limbourg	
	6.4.2 L'enjeu	
	6.4.3 Structures de séjour et équipements	
	6.4.4 Zones de silence	
	6.4.5 Centres régionaux de motocyclisme	
	6.4.6 Intérêt, rôle et instruments de la province	
7	Zone rurale attractive	136
	7.1 Introduction	136
	7.2 Nature 137	
	7.2.1 Les ambitions du Limbourg	
	7.2.2 L'enjeu	
	7.2.3 Sauvegarde et restauration de la biodiversité/nature vitale	
	7.2.4 Réalisation et maintien d'un réseau naturel robuste	
	7.2.4.1 Zone naturelle vert doré	
	7.2.4.2 Zone naturelle vert argent	
	7.2.4.3 Nature dans la zone paysagère vert bronze	
	7.2.4.4 Ancrage de la nature dans la société	
	7.2.5 Intérêt, rôle et instruments de la province	
	7.3 Vallée de la Meuse	145
	7.3.1 Les ambitions du Limbourg	
	7.3.2 L'enjeu	
	7.3.3 Approche	
	7.3.4 Intérêt, rôle et instruments de la province	
	7.4 Eau régionale	151
	7.4.1 Les ambitions du Limbourg	
	7.4.2 L'enjeu	
	7.4.3 Approche des inondations et de la pénurie d'eau	
	7.4.4 Approche de la sauvegarde et de la restauration des zones naturelles humides et de l'amélioration de la qualité de l'eau	
	7.4.5 Approche de la gestion ciblée de la chaîne de l'eau	
	7.4.6 Intérêt, rôle et instruments de la province	

7.5	Paysage et histoire culturelle	160
7.5.1	Les ambitions du Limbourg	
7.5.2	L'enjeu	
7.5.3	Approche générique	
7.5.4	Approche de la zone naturelle vert bronze	
7.5.5	Intérêt, rôle et instruments de la province	
7.6	Agriculture et horticulture	168
7.6.1	Les ambitions du Limbourg	
7.6.2	L'enjeu	
7.6.3	Stimuler l'innovation	
7.6.4	Vers des visions régionales stratégiques concernant l'agriculture	
7.6.5	Élevage	
	7.6.5.1 Espace pour l'élevage	
	7.6.5.2 Approche « étables propres »	
7.6.6	Espace pour l'horticulture	
7.6.7	Une nouvelle perspective : l'agriculture d'agglomération	
7.6.8	Saut qualitatif de la zone rurale	
7.6.9	Intérêt, rôle et instruments de la province	
8	Sous-sol	184
8.1	Harmonisation dans le sous-sol	184
8.2	Eau potable et gestion des nappes phréatiques	187
8.2.1	Les ambitions du Limbourg	
8.2.2	L'enjeu	
8.2.3	Améliorer la qualité des eaux souterraines	
8.2.4	Intérêt, rôle et instruments de la province	
8.3	Géothermie	190
8.3.1	Les ambitions du Limbourg	
8.3.2	L'enjeu	
8.3.3	Approche du stockage de chaleur et de froid (WKO)	
8.3.4	Approche de la géothermie	
8.3.5	Intérêt, rôle et instruments de la province	
8.4	Défrichages	196
8.4.1	Les ambitions du Limbourg	
8.4.2	L'enjeu	
8.4.3	Approche	
8.4.4	Intérêt, rôle et instruments de la province	
8.5	Archéologie	198
8.5.1	Les ambitions du Limbourg	
8.5.2	L'enjeu	
8.5.3	Approche	
8.5.4	Intérêt, rôle et instruments de la province	
8.6	Gestion des sols	200
8.6.1	Les ambitions du Limbourg	
8.6.2	L'enjeu	

8.6.3	Approche	
8.6.4	Intérêt, rôle et instruments de la province	
9	Système POL dynamique et flexible	200
ANNEXES		207
1.	Liste de concepts	
2.	Liste des principaux changements	
3.	Commentaires sur les cartes du projet POL2014	
4.	Cartes du projet POL2014	
1.	<i>Zonage Limbourg</i>	
2.	<i>Limbourg régional</i>	
3.	<i>Économie</i>	
4.	<i>Infrastructure et accessibilité</i>	
5.	<i>Énergie</i>	
6.	<i>Logement et qualité de vie</i>	
7.	<i>Nature</i>	
8.	<i>Vallée de la Meuse</i>	
9.	<i>Gestion régionale de l'eau</i>	
10.	<i>Paysage et histoire culturelle</i>	
11.	<i>Agriculture</i>	
12.	<i>Sous-sol</i>	

0. Pour la qualité du Limbourg

Le présent document constitue le plan d'environnement de la Province du Limbourg, le POL2014.

Une vision essentiellement orientée sur les 10 années à venir, qui décrit le chemin à suivre pour améliorer notre environnement physique et créer, en consentant des efforts dans différents domaines, un environnement de qualité où il fait bon vivre et propice à l'implantation d'entreprises.

Une vision articulée autour des principes d'incitation et d'inspiration. Deux principes qualifiés d'indispensables dès le début par nos partenaires. Mais pour certaines questions, il semble nécessaire que la Province assume un rôle plus clair et plus directif.

Une vision née d'un processus de co-création, de coopération intense avec les municipalités et les parties prenantes régionales. Un processus en plusieurs phases. Tout d'abord, l'agenda du plan a été défini de manière concertée. Ensuite, les questions, les ambitions et les enjeux principaux ont été identifiés et listés dans un aperçu des grandes lignes. Nous avons entamé des dialogues administratifs avec nos principaux partenaires afin d'échanger des idées sur l'approche à adopter. Cela a débouché sur un projet de POL2014. Enfin, nous avons formulé et défini conjointement les rôles de chacun et les instruments à disposition. Ce processus de co-création a abouti à une ébauche du POL2014. Durant six semaines, cette ébauche a été mise à disposition aux fins de consultation, avec l'Étude de l'impact sur l'environnement lié au plan (EIE), le projet de l'Arrêté sur l'environnement, et le projet de Programme Provincial Trafic et Transports (PPTT). Plus de 600 réactions contenant des suggestions de modifications et d'améliorations ont suivi. Ces réactions ont été prises en compte dans l'examen des États provinciaux, qui a débouché le 12 décembre 2014 sur l'adoption du POL2014.

L'adoption du POL2014 ne représente en aucun cas un point final, mais marque la transition vers une phase centrée sur les résultats régionaux et incitant les partenaires à œuvrer dans l'esprit du POL pour la qualité du Limbourg.



Statut POL2014

Le POL2014 présente quatre fonctions légales : vision structurelle (Loi sur l'aménagement du territoire - Wet ruimtelijke ordening), plan provincial de politique environnementale (Loi sur la gestion de l'environnement - Wet milieubeheer), plan régional de gestion de l'eau (Loi relative à l'eau - Waterwet), plan provincial trafic et transports (Loi relative à la planification Trafic et Transports - Planwet verkeer en vervoer).

Commentaires

Le processus en quelques mots

En décembre 2011, les États provinciaux ont donné l'ordre de revoir intégralement l'actuel plan d'environnement de la Province du Limbourg daté de 2006. Dans le document « Agenda POL2014 » (juin 2012), les États provinciaux ont fixé l'orientation donnée au processus de planification via un ensemble de propos directeurs concernant la forme, le contenu et la procédure du nouveau POL. La conférence « Définir l'orientation du Limbourg » organisée en septembre 2012 a marqué le lancement du processus de planification du POL. À l'automne 2012, des groupes de travail thématiques de la Province et les principales parties prenantes ont examiné les questions soulevées par douze thèmes prioritaires. Des groupes de travail municipaux et provinciaux ont également défini des visions pour le Limbourg du Nord, du Centre et du Sud. Pendant la première moitié de 2013, ces différents éléments ont été rassemblés dans un aperçu des grandes lignes rédigé en concertation avec les municipalités et les parties prenantes régionales. Cet aperçu, établi en juillet 2013 par le Collège provincial, répond surtout à la question QUOI. À l'automne 2013, des dialogues administratifs ont été organisés avec les municipalités, les organismes de gestion des eaux et d'autres partenaires pour définir l'approche à adopter sur les principaux thèmes, la question COMMENT. Ces dialogues ont débouché sur le projet de POL2014 (octobre 2013). L'approche précise (quelles règles, quel type d'organisation, quels instruments) a été débattue dans la dernière phase du processus de co-création. Des idées ont pu être échangées à ce sujet lors d'une conférence POL en novembre 2013 et d'un atelier administratif le 24 janvier 2014. Cela a donné naissance à la note « POL2014 : pilotage et instruments » qui a été abordée dans la Commission provinciale Infrastructure et Aménagement du territoire afin d'étudier la réaction des participants. Ensemble, ces étapes ont constitué le fondement de ce projet POL, adopté le 6 mai 2014 par le Collège provincial. Accompagné de l'Étude de l'impact sur l'environnement lié au plan (EIE) (voir ci-dessous), du projet de l'Arrêté sur l'environnement, et du projet de Programme Provincial Trafic et Transports (PPTT), le projet POL2014 a pu être consulté pendant la période de droit de parole du 16 mai au 27 juin 2014 inclus. Suite à cette mise à disposition, plus de 600 points de vue ont été déposés. Ceux-ci ont fait

l'objet d'une réaction dans une Note des points de vue, précisant les sujets sur lesquels ces points de vue ont entraîné une modification. Le 21 novembre, ces propositions ont été débattues au sein de la Commission provinciale précitée. Le 12 décembre 2014, les États provinciaux ont définitivement adopté le POL2014.

Étude de l'impact sur l'environnement lié au plan (EIE)

Une étude de l'impact sur l'environnement lié au plan (e.i.e.), dans laquelle sont comparés les effets sur l'homme, l'environnement et l'économie de la ligne politique actuelle et de la nouvelle ligne politique visée, fait partie du processus POL.

Une évaluation appropriée, dont le niveau de détail correspond au niveau d'abstraction du POL2014, a également été conduite. Sur recommandation expresse de la Commission e.i.e, des calculs ont été effectués pour la région Natura 2000 du Limbourg et pour les régions N2000 limitrophes situées à l'étranger afin de déterminer l'ampleur de la réduction du dépôt d'azote suite à la politique de réduction des émissions dans ces zones.

Conclusion générale : Une grande partie des objectifs fixés est atteinte, mais les résultats dépendent (surtout) des développements économiques et des moyens réellement mis en œuvre. Ce constat s'applique aux trois régions et donc à l'ensemble du Limbourg. L'état de conservation des zones Natura 2000 reste un point sensible. L'influence exercée sur ces zones (via l'émission d'azote mais aussi via les nappes phréatiques et les activités de loisirs) se réduit suite aux mesures énoncées dans le POL (et autre politique autonome). Pour atteindre les objectifs, les instruments présentés (gestion dynamique des réserves dans les zones résidentielle et professionnelle, régulation des émissions dans le secteur de l'élevage, mise en œuvre de moyens autour des zones Natura2000) sont d'une importance cruciale. Les effets transfrontaliers sont, quant à eux, essentiellement provoqués par les dépôts d'azote ou le placement d'éoliennes dans la région. La Commission e.i.e. a accueilli positivement l'EIE (y compris l'évaluation appropriée) : d'après la Commission, ce document contient les informations essentielles au processus décisionnel.

La politique environnementale n'a cessé de se développer dans le sens d'une politique à facettes, se répercutant sur différents thèmes de la politique. Voir également « Modernisation de la Politique environnementale » (Archives de la chambre - Kamerstuk 28663, n° 55). Par conséquent, ce POL ne contient pas de chapitre central distinct, ce qui était encore le cas des POL2001 et POL2006. En effet, cette politique environnementale a été élaborée en combinaison avec d'autres thèmes de la politique, tels que l'agriculture, l'infrastructure et l'accessibilité. (voir 6.1.1)

1. Points essentiels et changements importants

Points essentiels

Le présent document est le nouveau plan d'environnement de la Province du Limbourg, le POL2014.

Notre principale **ambition** découle de l'agenda du Limbourg : créer un environnement exceptionnel où il fait bon vivre, propice à l'implantation d'entreprises, qui contribue à attirer et conserver les citoyens et les entreprises dans le Limbourg. Les aspects physiques de cet environnement sont au centre du POL. Parmi les **défis** importants, citons l'innovation, le pouvoir d'attraction de la région sur les jeunes et les travailleurs, l'accélération de la transition énergétique, la constante évolution des enjeux liés au logement et aux infrastructures, la qualité de vie dans les villes et les quartiers et la réponse au changement climatique.

Les principes majeurs de notre politique environnementale sont abordés dans le chapitre trois.

La qualité est au centre de notre démarche. Cela se retrouve dans l'importance de la diversité du Limbourg exprimée sous la devise « davantage de ville, davantage de nature », la possibilité de fusionner les fonctions, l'approche qualitative, la gestion dynamique des réserves, tout cela afin de créer une nouvelle forme de croissance. Les principes standard d'urbanisation durable s'inscrivent dans le prolongement de cette démarche, comme l'échelle d'urbanisation durable et la priorité donnée à la réutilisation des bâtiments historico-culturels et emblématiques.

Et **l'idée d'incitation** tient une place centrale. Il s'agit en l'occurrence de la manière dont nous souhaitons créer, aux côtés de nos partenaires, cet environnement exceptionnel où il fait bon vivre et propice à l'implantation d'entreprises : en nous appuyant sur des instruments sur mesure et sur une certaine liberté d'expérimentation. La Province veut travailler de façon sélective : le POL se concentre uniquement sur les aspects qui sont importants au niveau provincial et qui exigent des solutions régionales.

Des différences régionales existent à l'intérieur du Limbourg. Les défis et les problèmes principaux des **régions** du Limbourg du Nord, du Limbourg du Centre et du Limbourg du Sud ont pu être identifiés en collaboration avec les partenaires régionaux. Ils sont énumérés au chapitre quatre.

Conformément à l'Agenda POL2014, les ambitions, les enjeux et les approches relatifs aux différents **thèmes** pour lesquels la Province va ou veut jouer un rôle sont décrits dans les chapitres cinq à huit inclus.

Le Limbourg compte suffisamment de logements, zones industrielles, bureaux et magasins, l'offre dépasse même de plus en plus souvent la demande. Parallèlement, la qualité est de moins en moins en phase avec la demande. Ces différents domaines sont traversés par des enjeux importants en termes de qualité. Renouveau continu et innovation sont donc essentiels car nous ne pouvons pas nous permettre de faire du sur place. Il faut donc réussir à passer d'une « politique de la quantité à une politique de la qualité » tout en créant davantage de manque.

La clé réside dans la **gestion dynamique des réserves**. Des visions vont être élaborées pour chaque région afin de détailler les ambitions communes, les principes et les méthodes de travail, débouchant sur des accords d'exécution. Certains thèmes font également l'objet d'une programmation commune. Ils forment la base des contrats d'administration conclus entre les municipalités de la région et la Province. La Province garantit l'application de ces accords en intégrant des clauses de précaution dans l'arrêté sur l'environnement. Les accords ont pour objectif l'amélioration de la gestion des réserves existantes, la résolution du problème des bâtiments inoccupés et la suppression des plans non conformes au niveau de qualité visé. Il est possible, sous certaines conditions, d'ajouter de nouvelles réserves, mais seulement en combinaison avec la suppression de réserves existantes. Tous ces points doivent prendre forme et relief dans les visions. Les approches précises peuvent diverger selon les sujets et les régions.

L'**accessibilité** du Limbourg est plutôt bonne dans son ensemble. Des améliorations doivent être apportées sur certains points, notamment au niveau des liaisons ferroviaires avec l'étranger, pour que le Limbourg reste accessible dans le futur. L'approche est toujours basée sur le triptyque profiter, influencer, construire.

Par ailleurs, une transition majeure doit être enclenchée vers des économies d'**énergie** et une production durable d'énergie pour concrétiser les ambitions de la région. Toutes les sources d'énergie sont concernées. L'énergie éolienne est notamment mise en avant dans le POL. Le Limbourg a en effet conclu des accords avec l'État sur la puissance minimale à atteindre. Cette ébauche reflète notre vision : comment et où (zones préférentielles et zones d'exclusion) un tel enjeu peut être réalisé.

Dans la zone rurale, nous distinguons quatre zones qui présentent des enjeux variés et offrent une certaine marge de développement pour la nature, l'eau, le paysage, l'agriculture et l'horticulture. Nous affichons en outre des ambitions supplémentaires pour le Parc paysager « Nationaal Landschap Zuid-Limburg » et la vallée de la Meuse.

Dans la **zone naturelle vert doré**, la protection et le renforcement de la nature sont essentiels, avec une attention particulière pour les zones Natura2000 et les cours d'eau naturels. Les zones naturelles au fonctionnement hydrologique sensible (dont les zones naturelles humides exceptionnelles « natte parels ») demandent également notre attention. Nous voulons optimiser l'utilisation récréative de la nature. Il est important que la (politique de la) nature soit solidement ancrée dans la société.

La zone naturelle **vert argent** se compose de terres agricoles avec un potentiel élevé pour le développement et la gestion de la nature, que nous allons principalement devoir exploiter avec des moyens provenant de la région. Tout développement irréversible doit être évité dans cette zone.

La zone paysagère **vert bronze**, qui se concentre dans et autour des vallons de ruisseau et le long des côtes escarpées du Limbourg du Sud, se compose de zones rurales attractives très polyvalentes. Les ruisseaux et les vallons doivent résister au changement climatique et pouvoir absorber les pics et les périodes de sécheresse dans le réseau régional d'évacuation des eaux de manière à respecter les objectifs européens. Ils permettent le développement durable de l'agriculture et de l'horticulture liées au sol. Il est essentiel de protéger les qualités spécifiques du paysage et d'utiliser le patrimoine de façon optimale.

La **zone extérieure** offre le plus d'espace pour l'agriculture, l'horticulture et le secteur des loisirs.

La **vallée de la Meuse** doit réussir à anticiper les pics d'évacuation d'eau. Le POL mise sur la province pour relever le défi posé par les inondations en relation avec les développements spatio-économiques de la vallée de la Meuse. Le changement climatique impose de nouvelles exigences sur la configuration du **système régional de gestion des eaux de surface** afin de pouvoir garantir des réserves d'eau douce suffisantes et d'éviter à l'avenir les inondations pendant les périodes de sécheresse combinées à de fortes précipitations.

Le POL décrit la façon dont nos partenaires et nous-mêmes souhaitons concrétiser notre ambition, à savoir que chaque entreprise **agricole et horticole** devienne un atout pour son environnement d'ici 2025. Le POL décrit notamment l'approche « étables propres », savant mélange de stimulation et de régulation. Nous voulons également mettre en perspective les nouveaux développements du secteur, comme l'agriculture d'agglomération, laquelle est parfaitement adaptée aux zones industrielles. En ce qui concerne l'horticulture en serre, la marge de développement est suffisante dans les zones de développement lui étant destinées.

En ce qui concerne les **sous-sols**, la province doit veiller à un aménagement du territoire satisfaisant en termes d'utilisation des sous-sols et à une harmonisation entre l'utilisation souterraine et de surface. Il s'agit notamment du captage d'eaux souterraines, des systèmes géothermiques, de l'extraction d'hydrocarbures, d'activités archéologiques et de gestion des sols.

Le chapitre 9 décrit enfin la manière dont nous voulons stimuler le **dynamisme et la flexibilité** après l'établissement du POL.

1.

2.

3.

4.

5.

6.

7.

8.

